

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

FCT 003-1048/09/BC

■ Définition d'emplois créés à la nomenclature

DRH 09/2980/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il convient de définir les missions, ainsi que le niveau de recrutement et de rémunération relatifs à des emplois créés à la nomenclature de MPM.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84 53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en ses articles 3 et 34 ;
- La loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la filière administrative et de la filière technique de la fonction publique territoriale ;
- L'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président;
- Les délibérations relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, notamment celles du 13 février 2006 et du 19 février 2009.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que parmi les emplois vacants créés à la nomenclature, il convient de définir cinq d'entre eux.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les définitions d'emplois suivantes :

- Inspecteur Général Adjoint (Mission Inspection Générale)
- Chargé de mission Événementiel et Communication (Direction des Ports et Aéroport)
- Gestionnaire Marchés Publics et Achats (Direction des Systèmes d'Information)
- Assistant Juridique (Direction Générale Adjointe Déplacements et Aménagement des Espaces)
- Assistant Ressources Humaines (Direction Générale Adjointe Propreté Ecologie Urbaine et Maritime)

Après accomplissement des formalités légales et dans l'impossibilité de pourvoir ces postes par la voie du recrutement d'agents titulaires de la fonction publique, il pourra être conclu des conventions avec des agents non titulaires.

- **1/ «Inspecteur Général Adjoint»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, et rattaché à la mission Inspection Générale.

Description du poste : Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint en charge de l'Inspection Générale :

- Participation à l'élaboration des programmes d'audits opérationnels et financiers sur les processus de MPM, et sur l'ensemble de ses activités,
- Préparation des méthodologies adaptées aux types d'audits à réaliser,
- Réalisation des missions d'audit interne (audit d'entité, de fonction, de système, de procédure) et externe (audit externe des satellites, contrôle économique, financier et fiscal des délégations),
- Elaboration de propositions pour les améliorations du contrôle interne, la gestion du risque et les performances des entités auditées,
- Accompagnement des directions et services dans la conception et la mise en place de méthodes et d'outils de contrôle interne,
- Rédaction de rapports d'audit présentant les différentes recommandations à mettre en place,
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Profil : Formation supérieure. Très bonne connaissance du fonctionnement de structures complexes, et si possible des EPCI. Expérience préalable dans des missions d'auditeur ou de consultant indispensables.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'administrateur hors classe territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **2/ «Chargé de mission Événementiel et Communication»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction des Ports et Aéroport.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Chef de service Equipement ports et aéroport:

- Coordination des événements sur les 24 ports du territoire communautaire (plus de 300 manifestations annuelles) et accompagnement des clubs et régies dans le montage et la réalisation de leurs opérations,
- Coordination des événements avec les capitaineries,
- Coordination des grandes escales (grands yachts, navires d'exception),
- Participation à l'organisation des salons nautiques,
- Représentation de la direction lors de certains événements,
- Organisation des événements de la direction (lancement de la saison nautique, inauguration diverses, débats, colloques...),
- Supervision des travaux dans le cadre de manifestations,
- Mise à jour des documents nautiques et sites Internet (bloc marine, annuaire des ports...) et lien avec la Direction de la Communication,
- Gestion de la base de données des contacts de la direction.

Profil : Formation supérieure en communication. Expérience significative dans le monde maritime et en événementiel nautique. Permis bateau.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché principal et au régime indemnitaire y afférent.

- **3/ «Responsable Marchés Publics et Achats»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction des Systèmes d'Information.

Description du poste : Sous l'autorité directe du chef de Service Assistance à Maîtrise d'Ouvrage:

- Elaboration des marchés dans leur composante administrative (APPC, RC, CCAP, AE) et assistance aux ingénieurs pour le CCTP et RAO,
- Suivi juridique et administratif des marchés,
- Préparation des dossiers de la direction à présenter en commissions d'appels d'offres en collaboration avec la direction des Affaires Juridiques,
- Exécution comptable des marchés publics de la direction,
- Elaboration des documents administratifs,
- Elaboration des tableaux de bord,
- Suivi et application des évolutions réglementaires,
- Elaboration de fiches synthétiques et de notes,
- Veille juridique et réglementaire.

Profil : Formation supérieure. Expérience préalable dans le domaine des marchés publics.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- **4/ «Assistant Juridique»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction Générale Déplacements et Aménagement des Espaces Adjointe.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Directeur Général Adjoint :

- Contrôle et suivi des marchés et des MAPA de la DGA,
- Mise en place et suivi de tableaux de bord,
- Contrôle et suivi des actes administratifs de la DGA, dans leur aspect juridique,
- Coordination, contrôle et suivi des procédures juridiques, en lien avec la Direction des Affaires Juridiques,
- Veille juridique et réglementaire.

Profil : Formation supérieure en droit public exigée. Bonne connaissance et expérience préalable dans des collectivités territoriales.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

- 5/ «Assistant Ressources Humaines»** inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, et rattaché à la Direction Générale Propreté Ecologie Urbaine et Maritime.

Description du poste : Sous l'autorité directe du Directeur Général Adjoint :

- Suivi du personnel de l'ensemble de la DGA, en coordination avec les référents Ressources Humaines de chacune des directions de la DGA et la Direction des Ressources Humaines,
- Coordination des plans de formation des directions de la DGA,
- Contrôle et suivi des actes relatifs au personnel,
- Suivi des effectifs,
- Relations avec les représentants du personnel.

Profil : Formation supérieure. Expérience préalable en ressources humaines dans la fonction publique territoriale exigée.

Rémunération : la rémunération de cet emploi sera plafonnée par référence au dernier échelon du grade d'attaché territorial et au régime indemnitaire y afférent.

Si ces emplois ne pouvaient être pourvus par des candidats titulaires de la Fonction Publique, ils pourraient être occupés par des agents contractuels disposant du diplôme requis pour l'accès au grade de référence dans le cadre du concours externe correspondant.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures sont inscrits au budget 2006 de la Communauté Urbaine : Sous Politique A510, Chapitre 012, Fonction 020, Nature 64111 ou, par défaut, 64131.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI